DECLARATION
DES CAVSES
qui ont meu ceux de la Religion à reprendre les armes pour leur conseruatiõ. Lan 1574.

*

IMPRIME

à Montauban, au mois de Iuin,

1574.

THE NEWBERRY LIBRARY

Case F 39 .32C 1574 cy

DECLARATION

des causes qui ont meu ceux de la Religiõ à reprendre les armes pour leur conseruation Lan, 1574.

NOnobstãt que la lascheté & perfidie de nos ennemis ait esté si manifeste que les estrangers voire fauorisans le parti contraire sont contraints de le confesser, & auoir en horreur & detestation. Toutesfois les alleichemẽs du monde ont eu tant de puissance sur aulcuns que la crainte, couardise & prudẽce humaine les ont fait plus tost doubter de la iustice de la prise des armes que non pas la conscience. Aussi le gouuernemẽt de ce Royaume à esté si miserable q̃ cõme Alexandre aimoit mieux l'idolatrie d'Ephestion que la sincerité de Clite. Ainsi la flatterie qui ordinairement renuerse sans dessus dessoubs les Royaumes, principautez & grandes Seigneuries y à esté mieux receue que la rondeur & vertu des gens de bien lesquels ne sauent flatter, & saccõmoder aux choses vitieuses. Et daultant que la violence & cruauté de nos aduersaires à esté telle qu'elle

51-327
qu'elle ne nous à permis de respirer & tellement quellement subsister : nous auons d'vn commun accord & consentemẽt courageusemẽt resolu d'acquerir plustost par vne belle mort louãge enuers les hommes & gloire enuers Dieu, que non pas defaillans à vne si necessaire si saincte & si iuste entreprise estre à bon droit iugez indignes de porter le nom de chrestiẽ, de Gentil-homme, de Francois. Parquoy à arrester vne si grande flamme qui nous eut en peu de temps embrasé & consommé si nous n'eussions esté au deuant, nous auons esté poussez par raisons si poignãtes qu'elles esmouueroient les stupides & insensibles & resueilleroient les lethargiques de leur profond sommeil, lesquelles pour satisfaire aux curieux, & à ceux qui en pouuoient doubter, & pour respondre à ceux qui blasment legierement, & calomnient nos actions, nous deduirons le plus briefuement qu'il sera possible afin qu'ilz despoiullent les opiniõs mauuaises qu'ilz auroient conceues contre nous.

Ceux de la Religion reformée apres auoir esté contre toute iustice misericorde & clemence qui doibuent touſiours accõpaigner les Rois, contre la Foy publique,

& le droit des gens qui est inuiolable, massacrez à Paris le iour de S. Barthelemi 1572. & apres en la plus part des villes de ce Royaume : & ceux qui miraculeusemẽt auroient eschappé les glaiues, estans iniustement priuez de lexercice de leur Religion duquel ils iouissoient par le benefice de l'Edict du Roy, & auquel ils n'auoiẽt contreuenu, se sont depuis tousiours representé ces iniures deuãt les yeux, L'vne qui touche au corps quand soubs ombre de nopces Royales lesquelles on à souillé par effusion de sang tant de vertueux seigneurs gentils-hõmes & aultres de toutes qualitéz aage & sexe ont esté indifferemment tuez & meurtris en haine de la Religion. L'autre touche à lame ou plustost à Dieu, Car ceux qui auoient accoustumé de seruir purement à Dieu ont esté quasi par tout gehennez en leur conscience, ont faict des abiurations pleines de sacrileges & qu'on ne peult faire sans se profaner & deroger du tout à l'honneur de Dieu. Et peu sont demourez qui ne soiẽt allez à la messe, & qui n'aient cõmuniqué à ce qu'ils appellent le seruice Diuin, ou bien qui ne se soient bannis & absentez volontairemẽt pour n'estre spectateurs, & porter honteusement

sement les fletrisseures d'vne tragedie si lamentable. Ce qui à tellement nauré & percé les cœurs de ceux qui gemissoient soubs ce pesant fardeau qu'ils ont cerché tous moiens de recouurer leur liberté premiere, & rẽtrer en legliſe de Dieu laquelle par legereté, deffiance, crainte de la perte des biens & de l'honneur de ce monde ilz auoient quittée.

Depuis aiant veu qu'a la paix qui fut faicte deuant la ville de la Rochelle il n'y auoit que les habitans dicelle qui euſſent permiſsion de iouir de la predication de l'Euangile leſquels s'eſtoient auec les armes vertueuſement oppoſez aux deſſeins de ceux qui les vouloient ruiner. Et que toute faueur eſtoit octroiée à ceux qui reſiſtoient, & oppreſsion miſerable aux aultres qui ſoubs pretexte de ne deſobeir au Roy abandonoient legierement tout ce qu'ils debuoient à Dieu: Ont iugé que leur humilité eſtoit vaine & dõmageable & qu'il n'y auoit que la ſeule force qui peult renger à raiſon ceux dont l'arrogãce qui eſtoit eſleuée par deſſus tout ce qui s'appelle Dieu ne pouuoit eſtre ſurmontée par vne trop ſeruile ſubmiſsiõ. Auſsi que linegalité entre ſubiects qui doibuent vi-

ure soubs mesme Prince, soubs mesmes loix nourrissoit vne ialousie & mescontẽtement, Attendu que comme disoient les anciens ? Legalité est la premiere partie de l'equité.

Ainsi se veoians en plus des deux tiers du Royaume sans nul exercice de Religiõ de laquelle ils ne se pourroient si aiseemẽt passer que des elemens du feu & de leau, Ceste priuation & contrainte de sempunaisir es idolatries leur estoit dautãt plus griefue qu'au parauant ils auoient entiere liberté de seruir à Dieu & confesser publiquement son sainct nom, & maintenant ils estoient non seulement molestez mais aussi condamnez auec ignominie.

Aultres maux se presentoient encores en ceste insupportable condition. C'est que comme les Medecins ne dõnent qu'à lextremité, & quand tous remedes defaillent, la medecine de Scammonée, Aussi pour se descheuestrer d'vn ioug si dangereux n'y auoit aulcun remede que violent Car tout accez leur estoit denié enuers leur Roy chose qui trauaille & desespere le subiect, & l'aliene de l'affection qu'il doibt à son Prince, Lequel s'il veult conseruer le nom de Roy, & les qualitéz qui en depen-

en dependent, doibt ouir les plaintes de ses subiects en y appliquant tel remede que le mal lo requiert. Comme faisoit le Roy Louis douzieme qui pour ce, s'acquit le nom de Pere du peuple, & pour ceſt effect sa memoire est plus celebrée pour exemple à la postetité que toutes les conqueſtes & victoires des Roys qui ont esté au parauãt, Mais tant s'en fault qu'on peult esperer telle chose que ceux qui enuironoient le throne Roial conseilloient qu'il n'y auoit meilleur moien de maintenir ceſte monarchie que en ensuiuãt celuy que les Othomans ont tenu pour auancement & establiſſement de leur empire, ou le peuple obeit fort seruilement, la nobleſſe est deſtruite, & l'Empereur cõmande imperieusement par des esclaues. Et qui plus est les ennemis de la Religion qui poſſedoient le Roy, & par les yeux, bouche, & oreilles deſquels il veoioit, parloit & oioit le rẽdoiẽt en ses parolles (par leurs faux rapports) & en ses actions si insolent qu'on ne pouuoit regarder vers celle part qu'on ne se repreſentaſt vn Roy non aiant le sceptre de iuſtice, mais aiant le tonnerre en la main, ou d'vn courroux qui le rendoit diſſemblable à soy, meſme aiant

comme le bras leué & l'espée nue pour acheuer de destruire ce peu qui restoit de huguenots, En quoy il surpassoit la seuerité des Empereurs qui ont persecuté l'Eglise, lesquels parmi leurs cruautez se mõstroient plus fauorables aux Chrestiens, Comme Adrian Seuere, lequel voiant vn grand nombre de Chrestiens par chemin qui inopinement s'estoient trouuez deuant sa face, leur dit. Ou allez vous paoures miserables, nauez vous pas des licols pour vous pendre, Lesquels luy respondirent en toute humilité, Qu'ils ne lauoient offensé n'y mesprisé sa Maiesté & qu'ils adoroient le Dieu viuant. Laquelle response luy fut tant agreable qu'il ordonna que toutes persecutiõs cesseroiẽt & leur permit de cõtinuer en leur religiõ.

Toute la distributiõ de la iustice estoit es mains de persones triées, & comme à louage pour les maltraicter tant en leurs biens que vies. Et en ceste facon au lieu de iustice ne receuoient qu'vne tresrigoreuse iniustice, qui est comme escrit Platon vne extreme iniustice. Pourtant les gens de bien portoient fort indignemens quand soubs masque de iustice ils estoiẽt engloutis & foulez par ceux qui debuoient entre

prendre

prendre leur defenſe, ce que n'y à pas lõg-temps auanca la ruine de Eccelin, de Padoue, de Iehan Marie, de Milan, & infinis aultres. Et ſe veoit clairemẽt es hiſtoires des Aſſyriens Medes grecs & Romains que les Royaumes ſe ſont touſiours maintenus & conſeruez par la reigle des bõnes Loix, & couſtumes, comme au contraire quand l'abus & meſpris eſt aduenu la ruine en à eſté prochaine.

La France qui auoit touſiours fleuri & s'eſtoit entretenue en ſa grandeur par la iuſtice eſtoit pleine de meurtriers & aſſaſins leſquels pour vne piece dargent ou pour vengence, & deſirans pour complaire aux grands s'aduancer cerchoient les plus excellens & remarquez en vertu doctrine & richeſſe de ceux de la Religion pour les maſſacrer, Ce qui rendoit vn chacum eſpouuanté, Car il ſe fut plus trouué de iuſtice en la republique des Cyclopes, on toutes choſes ſe terminoient par force & par violence, que non pas en la France ou il n'y auoit que le meſehant, periure & brigand qui oſaſt leuer la teſte.

On veoioit auſsi la guerre en pluſieurs endroits de ce Royaume, & ſi on propoſoit ou trefue ou paix c'eſtoient pipées &

artifices pour mieux attraper ceux que par la force on ne pouuoit donter: Nos ennemis aians vne maxime qu'ils pratiquẽt religieusement, Qu'ils ne doibuent garder la Foy qu'ils promettent aux huguenots, Laquelle tant de fois ils ont pratiquée en nostre endroit que nous ne pouuons doubter de leur mauuaise volonté: Estans neantmoins bien asseurez que Dieu fera vẽgeãce d'vne telle desloiauté pour laquelle les historiens recitent que les successeurs de Philippe de Macedone sont tombez en des calamitez fort grandes.

On auoit taſché de nouueau par vne secrete entreprise(comme nos ennemis mesmes ont souuent depuis confessé,& est apparu par la confession volontaire des coulpables qui ont esté executez à mort) de surprendre cõtre les promesses & seuretez publiques ceux de la Rochelle auec lesquels on auoit solemnellemẽt iuré la paix depuis quatre ou cinq mois. Pẽsans nos ennemis q̃ s'ils se pouuoient rendre maistres de la ville de la Rochelle qui est auiourdhuy cõme vne Sion à ceux de la Religiõ ils auroient rompu les plus grandes difficultez qu'ils aient pour puis apres plus aiseement demolir le reste des Egliſes de la

France.

France. En quoy si leur cœur n'estoit figé de graisse ils deburoient considerer qu'ils nont à faire aux hommes mortels, mais au Dieu immortel, & qui est à iamais. Et de cest acte bien examiné on peult estimer si la patience de tant de gens de bien & amateurs du repos public à deu se conuertir en vne tresiuste & tresequitable defense.

Et combien que ceux de la Religion viuans en ceste souffrance & langueur fussẽt nourris & allaitez de quelque fumée & esperance dauoir quelque meilleur traictement, toutesfois la longueur du temps & continuation des trauaux & rigueurs leur en à retranché lespoir.

Les requisitiõs des Princes d'Alemaigne qui cõme freres & germains des Frãcois, & par vn commun lien de Religion estroitemẽt obligez prenoiẽt nostre cause en main & vouloiẽt participer à nous souffrances nont de rien seruy, & on y à fermé l'oreille comme à des sorceleries & enchantemens.

Les ambassadeurs de Pologne que nous pensiõs debuoir estre gratifiez pour auoir preferé au gouuernemẽt de leur Royaume à tous Princes leurs voisins & estrangers, monsieur frere du Roy à cause de sa valeur

& la grande esperãce qu'il à plusieurs fois donné de luy en ses premiers ans, Remonstrerês que la fraternité & correspondance de volõtez entre ces deux Royaumes deb uoit estre telle que ce qui seroit denié en l'vn ne debuoit estre licite en laultre. Et que tant s'en fault, comme quelques vns presuppoſent mal, que deux Religions soient incõpatibles en vn mesme Royaume & qu'elles attirent le renuersemẽt d'estat. que le contraire apparoit par les histoires & experience de tout temps. Car en Cracouie, principale ville de Pologne, plusieurs Religiõs sont tolerées sans trouble, & du consentement des estats du pais Et pour vser d'exemples qui nous estoiẽt plus domestiques & particuliers, adiousteroient qu'au commencemẽt du regne du Roy Clouis, le Roy estoit Paien & sa femme Chrestienne, & chacun des subiects suiuoit paisiblement l'vne ou l'aultre Religiõ. Et que le Pape chef de la hierarchie Catholique, & lequel la plus part des Frãcois recognoissoiẽt pour souuerain põtife & lieutenãt de Dieu en terre, souffre les Iuifs quasi par toutes ses terres, lesquels sont ennemis mortels de nostre seigneur Iesus, q̃ les Catholiqs & Huguenots tiẽnẽt pour

leur

leur Dieu redempteur & sauueur. Que neantmoins vn bon & prudẽt Roy doibt le plus qu'il peult reduire sa dominatiõ soubs vne Religion, & recercher soigneusement qu'elle est la vraie, qu'elle est la faulse pour dõner cours à l'vne & faire perdre l'vsage de l'aultre, mais par moiens doux & paisibles & non par guerres ciuiles & cruautez. A quoy ceux de la Religion reformée s'estoient touſiours ſoubmis. Toutes ses sainctes raisons & conuenables au faict qui se presentoit ne seruirent de rien à rendre nostre condition meilleure, & furent reiettées par les ruses de ceux qui pensent leurs auctoritez estre affoiblies par la cognoissance de la verité.

Et depuis pour remuer tous moiens & n'obmettre rien de ce qui concerne leur debuoir, ceux de la Religion enuoierent vers le Roy pour luy presenter leurs requestes, mais en lieu de leur faire droit sur leurs doleances, leurs deputez furent intimidez & menassez auec oultrage, & furẽt contraints de se retirer pour ne seruir de brocard, & estre exposez comme vne bute à toutes sortes d'iniures.

Ainsi au lieu de receuoir remede au mal qui menaçoit la France, on le veoiot se rẽ-

forcer. Car les preparatifs se dressoient de toutes parts pour aller assaillir le Languedoc, Montauban & Daulphiné.

En Alemaigne & Souisse les retenues se faisoient de gens de pied & de cheual pour composer le corps des deux armées preparées pour ces prouinces.

Cependant ceux de la Religion cõme infames d'infamie de droit & de faict & excõmuniez pour quelque insigne meschanceté estoiẽt forclos de toutes charges publiqúes. Et combiẽ qu'ils le portassent patiemment pour vne si iuste cause aiant assez experimẽté que la croix est collée à l'Euangile, Tõutesfois en ce traictement diuers & inegal il ne se pouuoit faire qu'il ne s'engendrat quelque mescontentement Estant vn principe vrai & general en tout gouuernement ciuil. Que si le traictement qui se fait entre diuerses persones est temperé ou biẽ proportioné la paix y demeure, S'il est dissolu ou disproportioné, les guerres, emotions & dissentions y entrẽt.

En ceste pitoiable calamité & attente d'aultres maux non moindres, la plus part de ceux de la Religion reformée viuoient vne vie non vie & tresmiserable pour des hommes libres & principalemẽt Francois qui

qui pour leur franchises & libertez ont esté ainsi nommez, Et tresconuenable à des esclaues lesquels aiãt la force du corps pour obeir sont despouillez de la principale partie de lesprit qui commande.

Lors les plus aduisez & courageux dentre eux tant armez que desarmez trouuerent bon & necessaire pour la conseruatiõ cõmune de s'associer & se lier ensemble cõme vn faisceau de flesches sentrepromets ainsi que membres d'vn mesme corps aiãs besoing de laide les vns des aultres vn mutuel secours.

Au mesme temps quasi tous ceux de la Religion oppressez de desespoir ne pouuans plus viure ne supporter vne telle misere, & s'estant leué vn bruit d'vn aultre massacre general, dõt ils auoient esté plusieurs fois menassez se veoiãs desprouueus de tout remede & aide n'eurent aultre recours qu'a celuy des armes comme à vne ãcre sacrée & à se saisir des villes qu'ils peurent en ceste precipitatiõ pour la retraicte & seureté de leurs personnes, attendãt qu'il pleut à Dieu les restituer en vne bonne tranquillité & paix asseurée, Lesquels ont suffisamment monstré par leurs comportemẽts & doulce guerre qu'ils ont faicte,

qu'ils n'estoient pousez de vengeance ny d'aulcune aultre pernicieuse affection,

Toutes ces considerations pour la necessité & vtilité ont meu & viuement touché le cœur de ceux de la Religion à garentir leurs vies, & repousser l'oraige qui fut tombé sur leur teste: Que s'il y à aulcun qui se rende difficile & ne se contente de ces raisons, Dieu iuge entre luy & nous lequel nous appellons tesmoin de nostre innocence & oppresion, & que nostre intention à tousiours esté de recognoistre nostre Roy comme puisance ordonée de Dieu sur nous, & nous abbaisser à ses cõmandemẽs comme par la parolle de Dieu & les loix nous y sommes astreints.
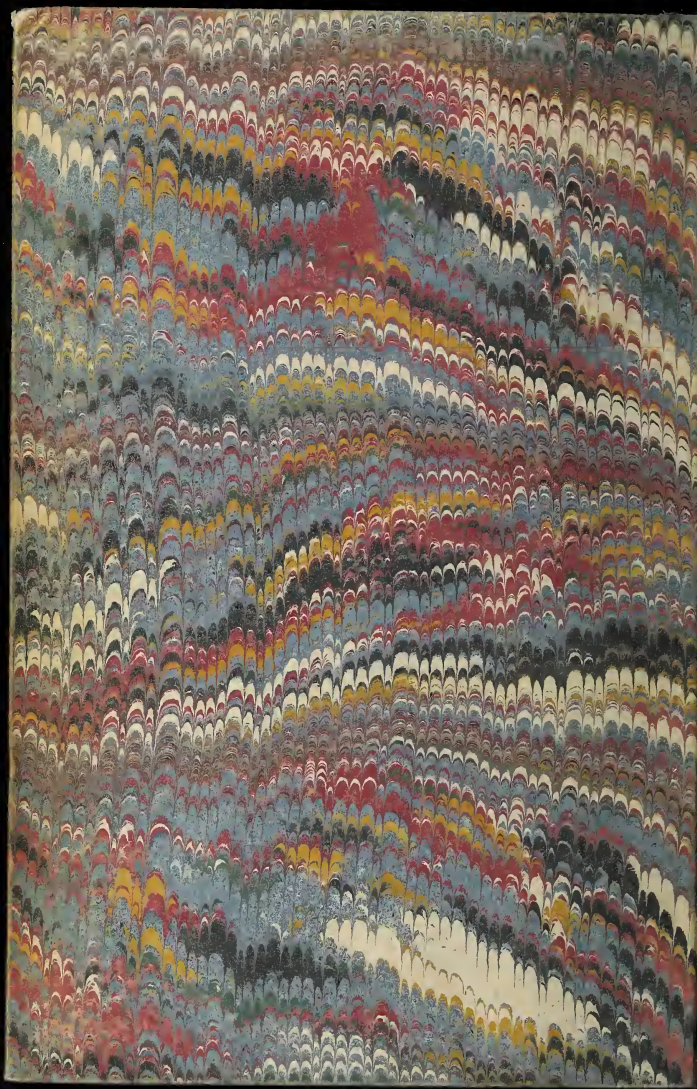
Dieu surprent les sages en leur finesses & rauit lesprit aux Princes, faisãt euanouir leur prudence.